



FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

ACTUALISATION N°1 DU DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2020

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, la présente actualisation du document de référence a été enregistrée par l'AMMC en date du 24 décembre 2021 sous la référence EN/EM/035/2021.

Le document de référence enregistré par l'AMMC en date du 09/06/2021 sous la référence EN/EM/008/2021 n'a pas fait l'objet d'autres rectifications et actualisations.

Le document de référence précité ainsi que ses actualisations et rectifications ne peuvent servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il font partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	3
ABREVIATIONS.....	4
DEFINITIONS	5
Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	6
I. Le Gouverneur Directeur Général.....	7
II. Les commissaires aux comptes du FEC.....	8
III. Le Conseiller financier.....	9
IV. Les responsables de l'information et de la communication financière.....	10
PARTIE II. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS LIES A L'ACTIVITE DU FEC DEPUIS L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2020.....	11
II.1. Endettement du FEC	12
II.2. Gouvernance du FEC.....	15
II.3. Historique du FEC et faits marquants	16
II.4. Activite du FEC	18
II.5. Stratégie d'investissement et moyens techniques	23
PARTIE III. SITUATION FINANCIERE SEMESTRIELLE DU FEC	24
PARTIE IV. FAITS EXCEPTIONNELS	51
PARTIE V. FACTEURS DE RISQUE	53
PARTIE VI. ANNEXES.....	56

AVERTISSEMENT

La présente actualisation modifie et complète les données contenues dans le document de référence relatif à l'exercice 2020 enregistré par l'AMMC en date du 09/06/2021 sous la référence EN/EM/008/2021.

Ledit document de référence n'a pas fait l'objet d'autres rectifications et actualisations.

L'enregistrement du document de référence ou de ses actualisations n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs dudit document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations de rectifications.

ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAD	Banque Africaine de Développement
BAM	Bank Al-Maghrib
CES	Créances en Souffrance
CT	Collectivité Territoriale
Dh	Dirhams
EHB	Engagements hors bilan
E&S	Environnemental & Social
FEC	Fonds d'Equipelement Communal
FVC	Fonds Vert pour le Climat
HT	Hors Taxes
ICNE	Intérêts Courus et Non Echus
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KDH	Milliers de Dirhams
Mdh	Millions de Dirhams
MDM	Millions de Deutsch Mark
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MOR	Morocco
Mrds	Milliards
MUS\$	Millions de Dollars américains
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PNB	Produit Net Bancaire
PNDM	Programme National de Gestion des Déchets Ménagers
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
Pts	Points
RA	Régies Autonomes
SGES	Système de Gestion Environnementale et Sociale
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
Var.	Variation

DEFINITIONS

Attribution de prêts	Prêts agréés par le Comité de Crédit du FEC.
Emetteur / Institution/ Banque	Fait référence au FEC.
Engagements de prêts	Prêts agréés par le Comité de Crédit du FEC et formalisés par des contrats signés par les parties.
Décaissement de prêts	Fonds mis à la disposition des emprunteurs en application des engagements qui leur sont donnés.
Lignes de Crédits	Accord de financement de programmes d'investissements sur les moyen et long termes.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I. LE GOUVERNEUR DIRECTEUR GENERAL

Dénomination ou raison sociale	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
Représentant légal	M. Omar LAHLOU
Fonction	Gouverneur, Directeur Général
Adresse	Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka. BP: 2175 – Hay Ryad – 10100 Rabat - Maroc
Adresse électronique	fec_EO@fec.ma
Numéro de téléphone	05.37.56.60.90 / 91 / 92 / 93
Numéro de fax	05.37.56 60.94

Objet : Actualisation n°1 du document de référence relatif à l'exercice 2020

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC atteste que les données de la présente actualisation du document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Par ailleurs, il atteste que le document de référence relatif à l'exercice 2020 tel qu'enregistré par l'AMMC en date du 09/06/2021 sous le numéro EN/EM/008/2021 a été réexaminé et que l'ensemble des informations qu'il contient demeurent valides, hormis celles faisant l'objet de la présente actualisation.

Rabat, le 24 décembre 2021

M. Omar LAHLOU
Gouverneur, Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU FEC

Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	Mazars Audit et Conseil
Prénom et nom	M.Hicham BELEMQADEM	M.Taha FERDAOUS
Fonction	Associé	Associé
Adresse	Boulevard Sidi Mohammed Ben Abdellah Bâtiment C / Ivoire III, étage 3 La Marina, Casablanca, Maroc	101, Boulevard Abdelmoumen – Casablanca
Numéro de téléphone et fax	Tél. : 05.22.22.40.25 Fax : 05.22.22.40.78	Tél. : 05.22. 42.34.23 Fax : 05.22. 42.34.02
E-mail	hbelemqadem@deloitte.com	taha.ferdaous@mazars.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2004	2019
Date d'expiration du mandat	Conseil d'administration statuant sur les comptes 2021	Conseil d'administration statuant sur les comptes 2021

Objet : Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux portant sur les situations intermédiaires au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente actualisation du document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels sociaux ayant fait l'objet d'une revue limitée par nos soins au titre des premiers semestres 2020 et 2021.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans la présente actualisation du document de référence, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 24 décembre 2021

M. Taha FERDAOUS
Mazars Audit et Conseil
Associé

M. Hicham BELEMQADEM
Deloitte Audit
Associé

III. LE CONSEILLER FINANCIER

Responsable	M. Kacem SAHNOUN
Fonction	Directeur Financier
Adresse	Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka - B.P. 2175 Hay Ryad - Rabat
Numéro de téléphone	05.37.56.90.15
Numéro de fax	05.37.56 90.71
E-mail	sahnoun@fec.ma

Objet : Actualisation n°1 du document de référence relatif à l'exercice 2020

La présente actualisation du document de référence du FEC relatif à l'exercice 2020 tel qu'enregistré par l'AMMC en date du 09/06/2021 sous le numéro EN/EM/008/2021 a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du FEC à travers :

- Les requêtes d'informations et éléments de compréhension auprès des différentes structures du FEC ;
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes relatives aux situations intermédiaires des comptes sociaux du FEC au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021 ;
- Les rapports financiers semestriels du FEC relatifs aux semestres clos au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021.

Par ailleurs, nous attestons avoir procédé au réexamen du document de référence précité en effectuant les diligences nécessaires pour nous assurer que l'ensemble des informations qu'il contient demeurent valides, hormis celles faisant l'objet de la présente actualisation.

La Direction Financière fait partie intégrante du FEC. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse.

Rabat, le 24 décembre 2021

M. Kacem SAHNOUN
Directeur Financier

IV. LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Responsable de l'Information Financière	M. Kacem SAHNOUN
Fonction	Directeur Financier
Adresse	Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka - B.P. 2175 Hay Ryad – Rabat
Numéro de téléphone	05.37.56.90.15
Numéro de fax	05.37.56 90.71
E-mail	sahnoun@fec.ma

Responsable de la Communication Financière	Mme Sanaa BALAFREJ
Fonction	Directeur Délégué en charge de la Direction de la Communication, des Etudes et de la Coopération
Adresse	Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka - B.P. 2175 Hay Ryad – Rabat
Numéro de téléphone	05.37.56.90.32
Numéro de fax	05.37.56 90.12
E-mail	balafrej@fec.ma

PARTIE II. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS LIES A L'ACTIVITE DU FEC DEPUIS L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2020

II.1. ENDETTEMENT DU FEC

II.1.1 Dette privée

Certificats de dépôt

Au 30 septembre 2021, l'encours des certificats de dépôt émis par le FEC hors intérêts courus non échus s'établit à 2 678 Mdh.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des certificats de dépôt émis au 30 septembre 2021 :

Date d'émission/ jouissance	Nombre de titres	Montant de l'émission (en MAD)	Durée	Taux HT	Date d'échéance finale	Type de taux	Fréquence de révision	Date de révision	Amort.	Prime de risque
24-déc-14	1 500	150 000 000	7 ans	2,20%	24-déc-21	Révisable	Annuelle	24-déc	in fine	50
24-mars-15	3 280	328 000 000	7 ans	2,01%	24-mars-22	Révisable	Annuelle	24-mars	in fine	50
18-sept-17	3 500	350 000 000	5 ans	1,87%	18-sept-22	Révisable	Annuelle	18-sept	in fine	30
18-sept-17	3 000	300 000 000	5 ans	3,25%	18-sept-22	Fixe	N.a	N.a	in fine	40
06-oct-17	2 500	250 000 000	5 ans	1,95%	06-oct-22	Révisable	Annuelle	06-oct	in fine	30
06-oct-17	3 000	300 000 000	5 ans	3,19%	06-oct-22	Fixe	N.a	N.a	in fine	40
30-déc-19	10 000	1 000 000 000	5 ans	2,82%	30-déc-24	Fixe	N.a	N.a	in fine	40
Total	26 780	2 678 000 000								

Source : FEC

Emissions obligataires

Le tableau ci-dessous présente l'encours¹ des emprunts obligataires ordinaires et subordonnés au 30 septembre 2021 :

Obligations	Date d'émission/ jouissance	Encours au 30/09/2021	Durée	Taux HT	Date d'échéance	Type de taux	Fréquence de révision	Date de révision	Mode et fréquence de remboursement	Prime de risque
<u>Ordinaires</u>	20-janv-12	415	15 ans	5,30%	20-janv-27	Fixe	N.a	N.a	Amortissement annuel linéaire	109
	08-déc-14	524	15 ans	3,44%	08-déc-29	Révisable	tous les 5 ans	08-déc	Amortissement annuel linéaire	100
	08-déc-14	154	10 ans	2,46%	08-déc-24	Révisable	Annuelle	08-déc	In fine	60
	13-juil-15	436	15 ans	4,60%	13-juil-30	Fixe	N.a	N.a	Amortissement annuel linéaire	90
	13-juil-15	60	10 ans	2,13%	13-juil-25	Révisable	Annuelle	13-juil	In fine	60
	13-juil-15	221	10 ans	2,23%	13-juil-25	Révisable	Annuelle	13-juil	In fine	70
	13-oct-16	244	15 ans	3,92%	13-oct-31	Fixe	N.a	N.a	Amortissement annuel linéaire	70
	13-oct-16	230	10 ans	2,15%	13-oct-26	Révisable	Annuelle	13-oct	In fine	50
	13-oct-16	342	15 ans	2,55%	13-oct-31	Révisable	Annuelle	06-déc	Amortissement annuel linéaire	90
	06-déc-17	661	15ans	3,93%	06-déc-32	Fixe	N.a	N.a	Amortissement annuel linéaire	70
	06-déc-17	204	10ans	2,34%	06-déc-27	Révisable	Annuelle	06-déc	In fine	50

¹ Encours intégrant les intérêts courus non échus

	06-déc-17	817	15ans	2,54%	06-déc-32	Révisable	Annuelle	19-juil	Amortissement annuel linéaire	70
	19-juil-18	806	15 ans	3,84%	19-juil-33	Fixe	N.a	N.a	Amortissement annuel linéaire	60
	12-juil-19	437	15 ans	3,49%	12-juil-34	Fixe	N.a	N.a	Amortissement annuel linéaire	50
	12-juil-19	1306	15 ans	2,20%	12-juil-34	Révisable	Annuelle	12-juil	Amortissement annuel linéaire	70
	18-déc-20	2036	15 ans et 104 jours	2,25%	31-mars-36	Révisable	Annuellement à partir du 31/03/2022	31-mars	Amortissement annuel linéaire	70
Sous-total 1		8 892								
Subordonnées	19-juil-18	201	10 ans	2,30%	19-juil-28	Révisable	Annuelle	19-juil	In fine	80
	19-juil-18	804	10 ans	2,35%	19-juil-28	Révisable	Annuelle	19-juil	In fine	85
Sous-total 2		1 005								
Total encours		9 897								

Source : FEC

II.1.2 Dettes envers les établissements de crédits et assimilés

L'encours des dettes envers les établissements de crédits et assimilés s'établit à 8 551 Mdh au 30 juin 2021, contre 8 597 Mdh au 31 décembre 2020, soit une baisse de 0,5%.

Covenants financiers :

Dans le cadre de certains contrats de financement conclus auprès de banques locales avant le 1^{er} janvier 2019, le FEC était assujéti au respect d'un covenant financier prévoyant que le montant des fonds propres rapporté au montant de l'endettement doit être supérieur à 20%. Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2019, lesdites banques ont accepté de supprimer le covenant initialement prévu et les avenants aux contrats de crédits ont été signés au cours de l'exercice 2021.

Les nouveaux contrats de financement signés avec les banques, postérieurement au 1^{er} janvier 2019, ne prévoient pas de covenants financiers.

Les contrats de financement conclus avec les bailleurs de fonds étrangers ne prévoient pas de covenants financiers.

II.2. GOUVERNANCE DU FEC

II.2.1 Conseil d'Administration

Au 20 décembre 2021, le Conseil d'Administration du FEC est composé comme suit :

Membres du Conseil d'Administration (CA) du FEC au 20 décembre 2021 ²			
Nom et Prénom	Fonction au sein du CA	Statut	Date de nomination
Le Chef du Gouvernement ou l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet		Président	-
Membres du CA du FEC représentant l'Administration			
2 représentants du Ministère de l'Intérieur		Membres non désignés intuitu personae	-
Mme. Saadia LAAROUSSI	Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances	Membre	09 nov 2015
M. Hicham TALBY	Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances	Membre	20 avr 2016
M. Abdelouahab BELMADANI	Représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale	Membre	29 oct 2018
M. Mohamed OUHMED	Représentant du Ministère de la Transition énergétique et du Développement Durable	Membre	12 avril 2021
M. Khalid El HATTAB	Directeur du Pôle Finance de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Membre	20 juil 2017
M. Abdellatif FAZOUANE	Représentant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau	Membre	06 déc 2021
Membres du CA du FEC représentant les élus locaux³			
Mme. Mina BOUHDOUD	Présidente du Conseil Communal de LAGFIFATE -Province de TAROUDANT-	Membre	03 mai 2017

² La composition du CA du FEC est fixée en vertu des dispositions de l'article 3 du Décret n°2-90-351 du 14 décembre 1992, pris pour l'application de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC.

³ Conformément aux dispositions de l'article 3 du Décret n°2-90-351 précité, pris pour l'application de la loi n° 31-90, les huit (8) conseillers communaux sont désignés par décision du Ministre de l'Intérieur.

M. Mohammed CHAOUKI	Président du Conseil Communal de FOUM JEMAA -Province d'AZILAL-	Membre	03 mai 2017
M. Badr EL MOUSSAOUI	Président du Conseil Communal de El MARSА -Province de LAAYOUNE-	Membre	03 mai 2017
M. Mohammed MOUBDII	Président du Conseil Communal de FKIH BENSALAH -Province de FKIH BENSALAH-	Membre	03 mai 2017
(4) membres représentant les élus sont en cours de désignation suite aux élections de septembre 2021 (Cessation de fonction)	-	-	En cours de désignation

II.3. HISTORIQUE DU FEC ET FAITS MARQUANTS

Les principales étapes qu'a connues le FEC depuis l'enregistrement du document de référence relatif à l'exercice 2020 sont présentées ci-dessous :

2021

- Au cours de l'année 2021, et dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie financière ouverte sur les financements à l'international, visant à diversifier et à pérenniser ses sources de financement pour continuer à pouvoir répondre aux besoins croissants des Collectivités Territoriales, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée, le FEC a poursuivi les échanges avec les DFI en vue de mettre en place de nouveaux accords de financement, qui se caractérisent par des conditions financières avantageuses et sont habituellement accompagnés de subventions dédiées à l'assistance technique.

A cet effet, et suite aux travaux de due diligence et aux négociations financières et juridiques, le FEC a signé, en date du 31 mars 2021⁴, un accord de prêt de 165 millions de Dollars US avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). Cet accord de prêt constitue la 1^{ère} opération accordée par la JICA dans le Royaume du Maroc sans garantie de l'Etat et confirme la confiance que la JICA, ainsi que les bailleurs de fonds internationaux en général, accordent au FEC.

De même, et dans le cadre du renforcement de leur partenariat stratégique initié en 2018, le FEC et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé, en date du 28 juillet 2021, une nouvelle convention de crédit d'un montant de 200 millions d'Euros, ainsi qu'une convention de subvention d'assistance technique de 3,5 millions d'Euros. Ce nouveau programme de financement vise à apporter un soutien au développement territorial durable et un appui à la convergence et à la résilience des territoires du Royaume.

- Dans le cadre de la poursuite de la mise en place de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), initié en 2020, qui se trouve actuellement à un stade avancé, le FEC a achevé la réalisation des étapes 1 et 2 relatives respectivement à l'élaboration de la Politique Environnementale et Sociale (E&S) du FEC et à l'élaboration des procédures et des outils d'évaluation E&S des projets.

A cet effet, le Conseil d'Administration a approuvé, lors de sa réunion du 28 octobre 2021, la Politique E&S du FEC, en prenant acte que l'accomplissement des tests d'affinement des procédures, composante du SGES et permettant sa mise en place, nécessite un délai de 6 mois. Par conséquent, l'entrée en vigueur de la Politique E&S prendra effet à partir du 29/04/2022.

- Le Conseil d'Administration du FEC a acté, lors de sa réunion du 28 octobre 2021, la mise en application des nouvelles modalités de fixation annuelle des grilles tarifaires applicables aux prêts accordées par la Banque à partir de l'exercice 2022.

⁴ Date d'entrée en vigueur de l'accord de prêt le 1^{er} mai 2021, après la levée des conditions suspensives.

- Au cours de l'année 2021, Le FEC a initié la mise en œuvre de son programme de transformation digitale au terme de l'étude lancée en 2020, relative à l'élaboration de sa stratégie de transformation digitale à un horizon à moyen terme. Ainsi, le FEC a enclenché la préparation de la mise en place des instances de gouvernance du programme, selon les bonnes pratiques, recommandées dans le cadre de ladite étude.

Ce projet s'inscrit dans un contexte marqué par une accélération de la dynamique nationale de digitalisation et l'importance des enjeux liés à l'usage des technologies, comme levier essentiel pour l'amélioration de la qualité des services rendus aux Collectivités Territoriales.

II.4. ACTIVITE DU FEC

II.4.1 Les attributions et engagements de prêts

Au 30 juin 2021, le volume des attributions de prêts a atteint 1 332 MDH contre 2 015 MDH au 30 juin 2020, en baisse de 33,9%. Ces attributions ont concerné le financement de 28 projets dans 7 secteurs d'intervention et portent sur un investissement total de près de 2,25 MMDH au profit de 14 Collectivités Territoriales. A noter que le niveau d'attributions enregistré au 30 juin 2020 tenait compte de l'attribution d'un important prêt pour un montant de 850 MDH.

De même, les engagements de prêts ont enregistré une baisse de 16,2% au cours du 1er semestre 2021 et se sont établis à 1 518 MDH contre 1 812 MDH au 1^{er} semestre 2020. Toutefois, le 1^{er} semestre 2021 a été marqué par la poursuite de la concrétisation des attributions de prêts accordés en 2021, dès lors que plus de 48% de leur volume global, soit 641 MDH, a été concrétisé en engagements de prêts au cours du S1 2021.



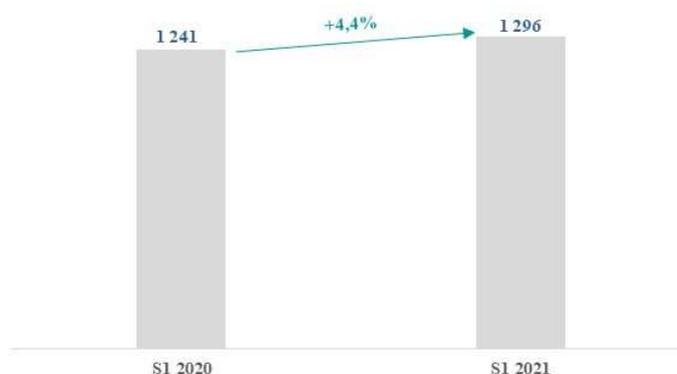
Source : FEC

Ces engagements de prêts ont porté sur le financement de 36 projets couvrant 7 secteurs d'intervention au profit de 28 Collectivités Territoriales, pour un coût global de plus de 2,1 MMDH.

II.4.1 Les décaissements de prêts

Au titre du 1^{er} semestre 2021, le volume des décaissements de prêts a atteint 1 296 MDH, en légère hausse de 4,4% par rapport au S1 2020, et ce, en dépit du contexte pandémique qui a impacté le rythme d'exécution des projets et la cadence d'appels de fonds.

L'évolution des décaissements de prêts entre les 30 juin 2020 et 2021 se présente comme suit :

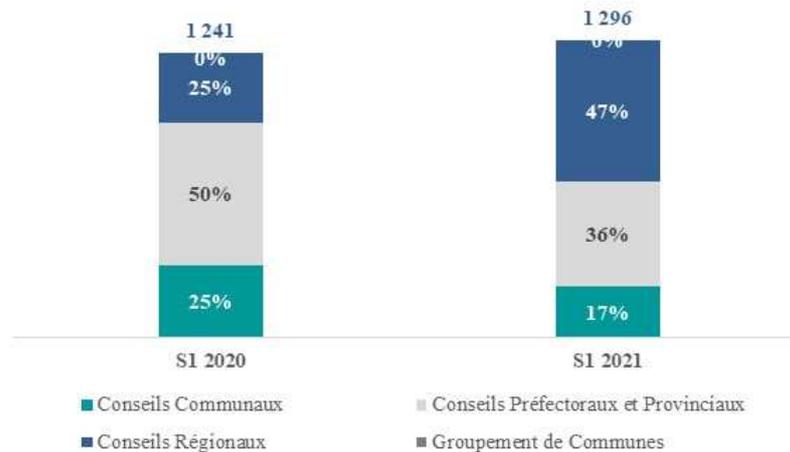


Source : FEC

Au 30 juin 2021, les décaissements de prêts ont concerné le financement de 78 projets au profit de différentes catégories de Collectivités Territoriales et couvrant plusieurs secteurs d'intervention. Ces projets concernent notamment la réalisation de projets d'infrastructures et de superstructures, tant en milieu urbain que rural.

a. Evolution des prêts décaissés par type d'emprunteur

La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur entre les 30 juin 2020 et 2021 se présente comme suit :



Source : FEC

L'analyse du graphique présenté ci-dessus fait ressortir les éléments suivants :

- une montée en charge effective des Conseil Régionaux dans la structure des décaissements de prêts, qui ont représenté 47% du volume global des décaissements de prêts au 30 juin 2021, soit un montant de 617 MDH. Ces décaissements de prêts couvrent principalement le financement de projets d'infrastructures routières, notamment dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) ;
- les décaissements de prêts réalisés au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 461 MDH au 30 Juin 2021, soit près de 36% du volume global des décaissements de prêts. Ces décaissements, dont la majorité correspond au financement de Programmes de Développement Territorial, se concentrent principalement sur des projets d'aménagements urbains, notamment pour le renforcement des infrastructures de base et la restructuration et l'intégration urbaine des quartiers sous-équipés, d'infrastructures routières et d'équipements socio-culturels et sportifs.
- le volume des décaissements de prêts effectués au profit des Conseils Communaux se sont établis à 217 MDH, soit 17% du total des décaissements de prêts réalisés au 30 Juin 2021. Ces décaissements de prêts couvrent notamment le financement de projets d'aménagements urbains, d'infrastructures routières, de modernisation des équipements commerciaux, principalement à travers la construction d'un marché de gros, ainsi que la construction d'un centre culturel polyvalent et d'une gare routière.

b. Evolution des prêts décaissés par secteur d'intervention

La répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention entre les 30 juin 2020 et 2021 se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	30-juin-20		30-juin-21	
	En Mdh	En %	En Mdh	En %
Aménagements urbains	586	47%	564	44%
Infrastructures routières	411	33%	581	45%
Assainissement liquide et solide	22	2%	18	1%
Equipements culturels et sportifs	59	5%	25	2%
Electricité	6	0%	54	4%
Equipements commerciaux	38	3%	17	1%
Transport urbain	0	0%	1	0%
Equipements spécialisés	107	9%	32	2%
Eau potable	12	1%	1	0%
Etudes	0	0%	3	0%
Total	1 241	100%	1 296	100%

Source : FEC

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'analyse de la répartition des décaissements de prêts au 1^{er} semestre 2021 par secteur d'intervention fait ressortir les points suivants :

- Le secteur des infrastructures routières continue à occuper une place prépondérante dans la structure des décaissements de prêts avec une part de près de 45% du volume global décaissé, principalement pour le renforcement du réseau routier à travers la construction de liaisons routières et d'ouvrages d'art, notamment dans le cadre du PRDTS, ainsi que l'aménagement de voies de contournement des villes.
- Le secteur des aménagements urbains arrive en seconde position dans la structure des prêts décaissés avec une part de près de 44%. Ces financements concernent principalement l'aménagement de voiries, la mise à niveau des centres émergents ainsi que les infrastructures de base et la restructuration des quartiers sous-équipés.
- Les décaissements de prêts ont également couvert le secteur de l'électricité à hauteur de 4% du volume global décaissé, pour le renforcement du réseau d'éclairage public ainsi que l'électrification du monde rural, notamment dans le cadre du PRDTS.
- Enfin, les secteurs de l'assainissement liquide et solide, des équipements culturels et sportifs, des équipements commerciaux et spécialisés, du transport urbain, de l'eau potable et des études, occupent environ 7% du volume global des décaissements de prêts.

II.4.2 Impact sur le stock des Engagements en Hors Bilan (EHB)

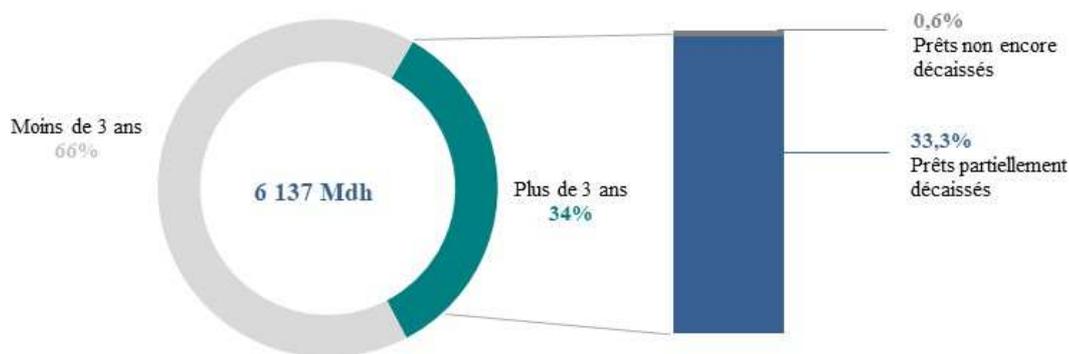
Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle s'élèvent au 30 juin 2021 à 6 137 MDH. L'évolution de ces engagements de décembre 2020 au 30 juin 2021, se présente comme suit :

Situation au 31 Décembre 2020	6 073
Nouveaux engagements	1 518
Décaissements	1 296
Annulations	158
Situation au 30 juin 2021	6 137

Source : FEC

L'analyse de la situation des engagements en hors bilan au terme du 1^{er} semestre 2021 par ancienneté fait ressortir que 66% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

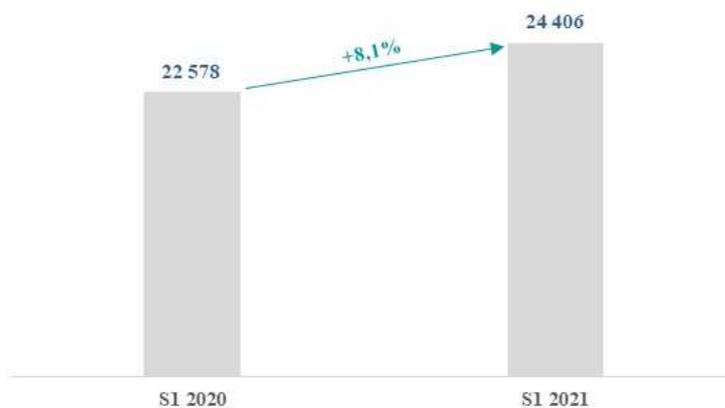
La répartition de ces engagements par ancienneté se présente comme suit :



Source : FEC

II.4.4 Evolution de l'encours brut⁵

L'évolution de l'encours brut entre les 30 juin 2020 et 2021 se présente comme suit :



Source : FEC

Au 30 juin 2021, l'encours brut des prêts s'établit à 24 406 Mdh contre 22 578 au 1^{er} semestre 2020, soit une hausse de 8,1%.

⁵ L'encours brut est le capital restant dû (montant décaissé diminué des amortissements du capital).

II.4.5 Modalités de recouvrement des prêts

Le tableau suivant présente l'évolution du taux de recouvrement⁶ entre les 30 juin 2020 et 2021 :

Exercices	Taux de recouvrement global	Taux de recouvrement (hors prêts MEN)
S1 2020	96,29%	96,32%
S1 2021	91,86%	91,86%

Source : FEC

Au 30 juin 2021, le taux de recouvrement global s'établit à 91,86%, contre 96,29% au 30 juin 2020 et respectivement de 96% et 98% au 02 et 15 juillet 2021, et ce en raison de quelques retards de paiements constatés au 30 juin 2021 et recouverts dès le début du mois juillet 2021.

II.4.6 Mobilisation des ressources

L'évolution de l'encours⁷ des ressources du FEC entre les 30 juin 2020 et 2021 se présente comme suit :

Evolution de l'encours des ressources d'emprunt (en Mdh)	S1 2020	S1 2021	Var S1 21/20
Emprunts obligataires	8 530	9 987	17,1%
<i>En % du total</i>	<i>45,3%</i>	<i>48,1%</i>	
Crédits à moyen et long terme	6 460	7 022	8,7%
<i>En % du total</i>	<i>34,3%</i>	<i>33,8%</i>	
Certificats de dépôt	2 678	2 678	0,0%
<i>En % du total</i>	<i>14,2%</i>	<i>12,9%</i>	
Emprunts extérieurs	1 168	1 076	-7,9%
<i>En % du total</i>	<i>6,2%</i>	<i>5,2%</i>	
Crédits à court terme	0	0	n.a
<i>En % du total</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	
Total	18 836	20 763	10,2%

Source : FEC

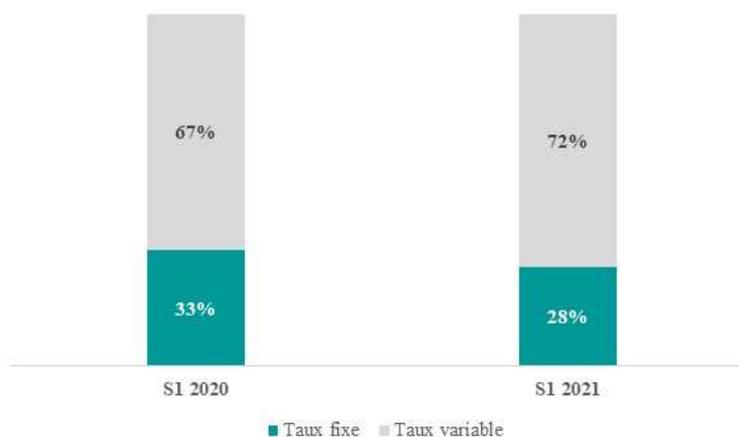
Au 30 juin 2021, l'encours des ressources s'établit à 20 763 Mdh contre 18 836 Mdh au terme du 1^{er} semestre 2020, soit une hausse de 10,2% traduisant l'augmentation du recours à l'emprunt pour le financement des besoins croissants de l'activité du FEC.

Aussi, la structure de la dette du FEC par type d'emprunt permet de noter la poursuite de sa stratégie de diversification des ressources ainsi que son positionnement en tant qu'émetteur régulier sur le marché des titres.

Sur la période analysée, la structure de la dette du FEC par type de taux d'intérêt se présente comme suit :

⁶ (Montant recouvert / Montant à recouvrer)

⁷ Ces encours correspondent au capital restant dû et ne tiennent pas compte des intérêts et des commissions courus et non échus. Les encours des emprunts extérieurs sont évalués au cours moyen de tirage hors couverture contre le risque de change, les différentiels d'intérêts et les écarts de conversion.



Source : FEC

L'analyse de l'évolution de la structure de la dette entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020 reste relativement stable et fait ressortir une prédominance des ressources à taux variable qui s'établit à 72% au 30 juin 2021. Par ailleurs, il est à préciser que l'évolution de la structure de la dette par type de taux découle de la stratégie de financement du FEC qui, en tenant compte des conditions du marché financier en termes de coût et de maturité, privilégie la mobilisation de ressources en adéquation avec les caractéristiques des crédits accordés à la clientèle afin d'améliorer l'adossement Actif/Passif.

II.5. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

Investissements

Le programme d'investissements engagés sur la période 2020-S1 2021 est présenté au niveau du tableau ci-dessous :

En Mdh	2020	S1 2021
Montant engagé	0,23	0,03

Source : FEC

Le montant du programme d'investissement engagé au 30 juin 2021 est de 0,03 MDh, contre 0,23 Mdh au 31 décembre 2020 destinés principalement à la mise en œuvre de la stratégie de transformation digitale de la Banque, l'acquisition de logiciels et matériels informatiques, la réalisation d'études, des agencements, aménagements et installations et l'achat de matériel de bureau d'exploitation.

PARTIE III. SITUATION FINANCIERE SEMESTRIELLE DU FEC

PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION DU FEC

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs semestriels d'exploitation du Fonds d'Équipement Communal (FEC) sur la période 1^{er} semestre 2020 – 1^{er} semestre 2021 :

Mdh	S1 2020	S1 2021	Var. S1 21/S1 20
Produit net bancaire	293,9	320,8	9,2%
Résultat brut d'exploitation	265,0	292,4	10,4%
Résultat net	115,9	177,3	53,0%

Source : FEC

Le PNB s'est établi à 320,8 Mdh à la fin du S1 2021, en hausse de 9,2% par rapport au S1 2020, expliquée principalement par la hausse de l'encours des prêts de 8% (+ 1 828 Mdh) et la baisse du coût moyen des ressources mobilisées.

Le résultat brut d'exploitation évolue de 10,4% au 1^{er} semestre 2021, grâce à la progression du PNB et à la maîtrise des charges générales d'exploitation.

Le résultat net s'est établi à 177,3 Mdh au 30 juin 2021, en hausse de 53% par rapport à la même période de l'année dernière. Le résultat net enregistré au S1 2020 a été marqué par la comptabilisation de 50% de la contribution du FEC de 100 Mdh au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19), soit un montant de 50 Mdh. Ne tenant pas compte de la contribution précitée, le résultat net du S1 2020 aurait atteint 162 Mdh.

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Créances sur la clientèle	25 208,0	25 152,5	-0,2%
Taux de créances en souffrance	0,03%	0,15%	12 pbs

Source : FEC

- Les créances sur la clientèle ont connu un léger recul de 0,2% entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 en raison principalement :
 - Des décaissements de prêts de 1,3 milliard de dirhams entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 ;
 - Des remboursements, en principal, des clients de 1,3 milliard de dirhams pour la même période.
- Le taux de créances en souffrance demeure maîtrisé atteignant 0,15% au 1^{er} semestre 2021.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2020

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Fonds d'Équipement Communal comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 4.866.326, dont un bénéfice net de KMAD 115.902, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Cette situation intermédiaire a été établie le 25 septembre 2020, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Équipement Communal établis au 30 juin 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 septembre 2020

Les commissaires aux Comptes

M. Taha Ferdaous
Mazars Audit et Conseil
Associé

M. Hicham Belemqadem
Deloitte Audit
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2021

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Fonds d'Équipement Communal comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 5.171.521, dont un bénéfice net de KMAD 177.335, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Cette situation intermédiaire a été établie dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Équipement Communal établis au 30 juin 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 septembre 2021

Les commissaires aux Comptes

M. Taha Ferdaous
Mazars Audit et Conseil
Associé

M. Hicham Belemqadem
Deloitte Audit
Associé

I. PRESENTATION DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Le compte de produits et charges du Fonds d'Équipement Communal (FEC) se présente comme suit au 1^{er} semestre 2021 :

Mdh	S1 2020	S1 2021	Var. S1 21/S1 20
Produits d'exploitation bancaire	627,7	635,5	1,2%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1,2	1,1	-8,1%
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	626,5	634,3	1,2%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	-	-	ns
Produits sur titres de propriété	-	-	ns
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	ns
Commissions sur prestations de service	-	-	ns
Autres produits bancaires	-	-	ns
Charges d'exploitation bancaire	333,8	314,6	-5,8%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	146,2	126,8	-13,3%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	ns
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	187,5	187,7	0,1%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	ns
Autres charges bancaires	0,1	0,1	-14,3%
Produit Net Bancaire	293,9	320,8	9,2%
Produits d'exploitation non bancaire	1,0	1,1	6,1%
Charges d'exploitation non bancaire	0,1	0,1	-11,9%
Charges générales d'exploitation	29,8	29,4	-1,5%
Charges de personnel	23,5	23,5	0,0%
Impôts et taxes	0,4	0,4	1,7%
Charges externes	2,5	2,0	-19,7%
Autres charges générales d'exploitation	1,5	1,8	18,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	1,9	1,7	-12,1%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1,3	1,3	-5,4%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1,3	1,3	-5,4%
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	ns
Autres dotations aux provisions	-	-	ns
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	3,6	-	-100%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3,6	-	-100%
Récupérations sur créances amorties	-	-	ns
Autres reprises de provisions	-	-	ns
Résultat courant	267,3	291,2	8,9%
Produits non courants	0,0	0,1	>100%
Charges non courantes	56,2	9,6	-82,9%
Résultat avant impôts sur les résultats	211,1	281,7	33,5%
Impôts sur les résultats	95,2	104,4	9,7%
Résultat net	115,9	177,3	53,0%

Source : FEC

II. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

II.1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les produits d'exploitation bancaire du FEC se présentent comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2020	S1 2021	Var. S1 21/S1 20
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1,2	1,1	-8,1%
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	626,5	634,3	1,2%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	-	-	ns
Produits sur titres de propriété	-	-	ns
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	ns
Commissions sur prestations de service	-	-	ns
Autres produits bancaires	-	-	ns
Produits d'exploitation bancaire	627,7	635,5	1,2%

Source : FEC

Revue analytique 1^{er} semestre 2020 - 1^{er} semestre 2021

Au titre du 1^{er} semestre 2021, les produits d'exploitation bancaire du FEC se sont établis à 635,5 Mdh contre 627,7 Mdh au 1^{er} semestre 2020, soit une augmentation de +1,2%, en raison principalement :

- d'un taux de recouvrement de 91,86%, qui a permis de constater en produits la quasi-totalité des intérêts attendus au titre du 1^{er} semestre 2021 ;
- de l'évolution de l'encours des prêts qui a enregistré une augmentation de 8%, soit 1 828 Mdh, pour passer de 22 578 Mdh au 30 juin 2020 à 24 406 Mdh au 30 juin 2021. Cette variation s'explique essentiellement par le fait qu'au cours de cette période, les décaissements se sont élevés à 3 565 Mdh et les recouvrements, en principal, à 1 728 Mdh.

La variation des PEB, ainsi enregistrée, s'explique simultanément par l'effet volume, de 74 Mdh diminuée par l'effet taux de -67 Mdh résultant de la baisse des intérêts des prêts, consécutive à la mise en place, à partir du 1^{er} juillet 2016, d'une nouvelle grille tarifaire qui s'est traduite par la baisse des taux de sortie du FEC.

Le tableau suivant présente les taux variables des prêts aux 1^{er} janvier 2020 et 2021 :

Taux variable	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Durée <= 7 ans	4,35%	4,10%
7 ans < Durée <= 10 ans	4,60%	4,35%
Durée > 10 ans	4,85%	4,60%

Source : FEC

La part des collectivités territoriales dans les intérêts et produits sur opérations avec la clientèle représente 99,8% au 1^{er} semestre 2021. Celle des régions autonomes se situe à 0,1% à la même période.

II.2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2020	S1 2021	Var. S1 21/S1 20
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	146,2	126,8	-13,3%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	ns
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	187,5	187,7	0,1%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	ns
Autres charges bancaires	0,1	0,1	-14,3%
Charges d'exploitation bancaire	333,8	314,6	-5,8%

Source : FEC

Revue analytique 1^{er} semestre 2020 - 1^{er} semestre 2021

Les charges d'exploitation bancaire enregistrent une baisse de 5,8% et s'élèvent à 314,6 Mdh au 30 juin 2021 contre 333,8 Mdh au cours de la même période de l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique principalement par la baisse de 0,25% du coût moyen des ressources mobilisées qui s'élève à 3,35% en 2020 contre 3,60% en 2019, et ce, suite à la baisse du taux directeur de Bank Al-Maghrib.

II.3. PRODUIT NET BANCAIRE

II.3.1 Evolution et structure du PNB

Le Produit Net Bancaire (PNB) du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2020	S1 2021	Var. S1 21/S1 20
Intérêts et produits assimilés	627,7	635,5	1,2%
Intérêts et charges assimilées	333,7	314,5	-5,7%
Marge d'intérêt	294,0	321,0	9,1%
Résultat des opérations de crédit-bail et location	-	-	ns
Commissions perçues	-	-	ns
Commissions servies	0,1	0,1	-14,3%
Marge sur commissions	- 0,1	- 0,1	14,3%
Résultat des opérations de marché	-	-	ns
Produit Net Bancaire	293,9	320,8	9,2%
PNB / Encours brut moyen	1,40%	1,37%	-3 pbs

Source : FEC

Revue analytique 1^{er} semestre 2020 - 1^{er} semestre 2021

Le PNB s'est établi à 321 Mdh à la fin du S1 2021, en hausse de 9,2% par rapport au S1 2020, grâce notamment à la qualité du portefeuille de la Banque à date.

Cette évolution s'explique par la hausse de 7,7 Mdh de produits d'exploitation bancaire (+1,2%) ainsi que la baisse de 19,2 Mdh des charges d'exploitation bancaire (-5,8%).

La part du PNB dans l'encours brut moyen passe de 1,40% au S1 2020 à 1,37% au S1 2021 en raison d'une hausse plus importante de l'encours brut moyen sur la période considérée (+11,8%) que celle du PNB (+9,2%).

II.3.2 Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2020	S1 2021	Var. S1 21/S1 20
Produits d'exploitation bancaire	627,7	635,5	1,2%
Charges d'exploitation bancaire	333,8	314,6	-5,8%
Produit Net Bancaire (1)	293,9	320,8	9,2%
Charges de personnel	23,5	23,5	0,0%
Impôts et taxes	0,4	0,4	1,7%
Charges externes	2,5	2,0	-19,7%
Autres charges générales d'exploitation	1,5	1,8	18,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	1,9	1,7	-12,1%
Charges générales d'exploitation (2)	29,8	29,4	-1,5%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	10,1%	9,2%	-99 pbs

Source : FEC

Revue analytique 1^{er} semestre 2020 - 1^{er} semestre 2021

Les charges générales d'exploitation ont baissé de 1,5% au 30 juin 2021 par rapport au 1^{er} semestre 2020. Elles sont constituées principalement des charges de personnel à hauteur de 79,9%, des charges externes pour 6,9% et des dotations aux amortissements des immobilisations pour 5,7%.

La baisse des charges externes sur la période s'explique principalement par la baisse des rémunérations d'intermédiaires & honoraires, la baisse des achats de fournitures de bureau et diverses charges courantes de gestion .

La hausse des autres charges générales d'exploitation s'explique par l'augmentation des amortissements des immobilisations en non valeur, découlant des frais et commissions engagés dans le cadre des emprunts extérieurs.

Le coefficient d'exploitation poursuit son amélioration et s'établit à 9,2% au 30 juin 2021 contre 10,1% à la même période de l'année dernière en raison de la hausse du PNB de 9,2% au S1 2021.

II.4. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

L'évolution du résultat brut d'exploitation du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2020	S1 2021	Var. S1 21/S1 20
Produit Net Bancaire	293,9	320,8	9,2%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	ns
Autres produits d'exploitation non bancaire	1,0	1,1	6,1%
Autres charges d'exploitation non bancaire	0,1	0,1	-11,9%
Charges générales d'exploitation	29,8	29,4	-1,5%
Résultat Brut d'Exploitation	265,0	292,4	10,4%

Source : FEC

Revue analytique 1^{er} semestre 2020 - 1^{er} semestre 2021

Au titre du 1^{er} semestre 2021, le résultat brut d'exploitation du FEC s'inscrit à la hausse et s'affiche à 292,4 Mdh contre 265 Mdh soit +10,4% suivant ainsi l'accroissement du PNB du FEC (+9,2%) sur la même période.

II.5. COUT DU RISQUE

L'évolution du coût du risque du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2020	S1 2021	Var. S1 21/S1 20
Dotations aux provisions	1,3	1,3	-5,4%
Reprises sur provisions	3,6	-	-100%
Coût du risque	- 2,3	1,3	>100%

Source : FEC

Les dotations et reprises sur provisions sont liées aux créances en souffrance comptabilisées par le FEC.

Au titre du 1^{er} semestre 2021, le coût du risque affiche une hausse de 3,5 Mdh, en raison de l'absence des reprises sur provisions au S1 2021 qui représentaient 3,6 Mdh au 1^{er} semestre 2020.

Aucune reprise de provisions n'a été opérée sur les comptes au 30 juin 2021 en l'absence de dotations aux provisions pour créances en souffrance au 31 décembre 2020⁸ sur les prêts classiques des Collectivités Territoriales.

II.6. RESULTAT NET

Le résultat net du FEC a évolué comme suit sur la période considérée :

Mdh	S1 2020	S1 2021	Var. S1 21/S1 20
Résultat Brut d'Exploitation	265,0	292,4	10,4%
Dotations nettes des reprises aux provisions	- 2,3	1,3	>100%
Autres dotations nettes des reprises *	-	-	ns
Résultat courant	267,3	291,2	8,9%
Résultat non courant	- 56,2	9,5	83,2%
Impôt sur les résultats	95,2	104,4	9,7%
Résultat net	115,9	177,3	53,0%
Résultat net / Encours brut moyen	0,55%	0,75%	20 pbs

Source : FEC - (*) Dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises.

Revue analytique 1^{er} semestre 2020 - 1^{er} semestre 2021

Le résultat courant enregistre une évolution de 8,9% porté par la croissance du RBE (+10,4%) ainsi que la maîtrise du coût du risque.

Le résultat non courant est passé de -56,2 Mdh à -9,5 Mdh au S1 2021, soit une hausse de 83,2%, expliquée principalement par la baisse des charges non courantes de 50 Mdh relative à la contribution du FEC au Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie COVID-19⁹.

⁸ A noter que les dotations aux provisions relatives aux créances en souffrance font l'objet de reprises dès lors que ces créances sont réglées. A ce titre, les dotations enregistrées en S1 2020 ont été reprises au cours du S2 2020.

⁹ 50% du don effectué par le FEC en 2020. Sur le plan comptable, ce don a été imputé en charges non courantes et totalement supporté sur l'exercice 2020, à raison de 50 Mdh par semestre et ce, en conformité avec les prescriptions de Bank-Al-Maghrib.

Le résultat net s'élève au 30 juin 2021 à 177,3 Mdh contre 115,9 Mdh enregistrant une hausse de près de 53%. Le résultat net enregistré au S1 2020 a été marqué par la comptabilisation de 50% de la contribution du FEC de 100 Mdh au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19), soit un montant de 50 Mdh. Ne tenant pas compte de la contribution précitée, le résultat net du S1 2020 aurait atteint 162 Mdh.

Le ratio résultat net / encours brut moyen a atteint 0,75% au S1 2021, soit une évolution de +20 pbs, expliquée par une hausse plus importante du résultat net (+53,0%) que celle de l'encours brut moyen (+11,8%).

Par ailleurs, l'autofinancement de l'établissement évolue en ligne avec le résultat net, comme le montre le tableau suivant :

Mdh	S1 2020	S1 2021	Var. S1 21/ S1 20
Résultat net de l'exercice	115,9	177,3	53%
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1,9	1,7	-12,1%
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-	ns
(-) Reprises de provisions	-	-	ns
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	ns
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-	ns
Capacité d'autofinancement	117,8	179,0	51,9%
(-) Bénéfices distribués	-	-	ns
Autofinancement	117,8	179,0	51,9%

Source : FEC

II.7. RENTABILITE DES FONDS PROPRES ET RENTABILITE DES ACTIFS

Les indicateurs de rentabilité du FEC se présentent comme suit :

Mdh	S1 2020	S1 2021	Var. S1 21/S1 20
Résultat net	115,9	177,3	53,0%
Fonds propres (hors EOS)	3 881,5	4 199,1	8,2%
Fonds propres moyens (hors EOS)	3 743,0	4 040,3	7,9%
Total bilan	23 602,8	25 750,2	9,1%
Total bilan moyen	21 968,3	24 676,5	12,3%
Return On Equity (ROE)	3,10%	4,39%	129 pbs
Return On Assets (ROA)	0,53%	0,72%	19 pbs

Les ROE et ROA ont atteint respectivement 4,39% et 0,72% au S1 2021 contre 3,1% et 0,53% au S1 2020. Cette évolution est liée à la hausse plus importante du résultat net, relativement à la hausse des actifs et des fonds propres.

III. PRESENTATION DU BILAN

Le bilan du FEC se présente comme suit au 1^{er} semestre 2021 :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Actif	25 517,3	25 750,2	0,9%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	25,7	52,8	>100%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0,3	250,4	>100%
Créances sur la clientèle	25 208,0	25 152,5	-0,2%
Créances acquises par affacturage	-	-	ns
Titres de transaction et de placement	-	-	ns
Autres actifs	235,0	247,7	5,4%
Titres d'investissement	-	-	ns
Titres de participation et emplois assimilés	0,0	0,0	0,0%
Créances subordonnées	-	-	ns
Immobilisation en crédit bail et en location	-	-	ns
Immobilisations incorporelles	0,5	0,4	-19,3%
Immobilisations corporelles	47,8	46,3	-3,3%
Passif	25 517,3	25 750,2	0,9%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	ns
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 597,5	8 551,3	-0,5%
Dépôts de la clientèle	-	-	ns
Titres de créances émis	11 850,7	11 937,6	0,7%
Autres passifs	47,4	62,2	31,2%
Provisions pour risques et charges	27,6	27,6	0,0%
Provisions réglementées	-	-	ns
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	ns
Dettes subordonnées	1 000,0	1 000,0	0,0%
Ecarts de réévaluation	-	-	ns
Réserves et primes liées au capital	2 750,4	2 994,2	8,9%
Capital	1 000,0	1 000,0	0,0%
Actionnaires, capital non versé (-)	-	-	ns
Report à nouveau (+/-)	-	-	ns
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	ns
Résultat net de l'exercice (+/-)	243,8	177,3	-27,3%

Source : FEC

IV. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

IV.1 CREDITS

L'évolution des prêts accordés par le FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Créances sur les établissements de crédits et assimilés (C1)	0,3	250,4	>100%
A vue	0,3	0,4	39,4%
A terme	-	250,0	>100%
Créances sur la clientèle (C2)	25 208,0	25 152,5	-0,2%
Crédits de trésorerie et à la consommation	2,7	2,4	-10,1%
Crédits à l'équipement	24 400,2	24 558,9	0,7%
Crédits immobiliers	20,7	20,7	-0,1%
Créances acquises par affacturage	-	-	ns
Autres crédits	-	-	ns
Intérêts courus à recevoir	783,4	542,9	-30,7%
Créances en souffrance	0,9	27,6	>100%
Total crédits (C1) + (C2)	25 208,2	25 402,9	0,8%

Source : FEC

Revue analytique 2020 - 1^{er} semestre 2021

A fin juin 2021, le total des créances du FEC s'élève à 25 402,9 Mdh, soit une hausse de 0,8% par rapport à fin 2020.

L'évolution des créances sur la clientèle est due essentiellement à :

- Des décaissements de prêts de 1,3 milliard de dirhams entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 ;
- Des remboursements, en principal, des clients de 1,3 milliard de dirhams pour la même période.

Les intérêts courus à recevoir ont connu une baisse de 30,7% passant de 783,4 Mdh fin 2020 à 542,9 Mdh au S1 2021. A noter que les intérêts des prêts des CT au terme du 1^{er} semestre 2021 représentent 67% du total des intérêts à recevoir au titre de l'année 2021.

La hausse des créances en souffrance de +26,8 Mdh au S1 2021 est expliquée principalement par la hausse des créances pré-douteuses de 24,5 Mdh et des créances douteuses de 2,3 Mdh.

Par ailleurs, les créances sur les établissements de crédits et assimilés à terme ont augmenté de plus de 100% suite à la hausse de 250 Mdh des prêts de trésorerie résultant du placement de l'excédent de trésorerie sur le marché monétaire.

IV.2 CREANCES EN SOUFFRANCE (CES)

Les créances en souffrance du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Créances sur la clientèle brutes (1)	25 208,0	25 152,5	-0,2%
Créances en souffrance brutes (2)	7,2	37,0	>100%
Créances pré-douteuses	-	27,2	>100%
Créances douteuses	-	2,6	>100%
Créances compromises	7,2	7,2	0,0%
Provisions sur créances en souffrance (3)	5,5	6,8	24,0%
Agios réservés (4)	0,8	2,5	>100%
Créances en souffrance nettes (2) - (3) - (4)	0,9	27,6	>100%
Taux de Créances en souffrance (2) / (1)	0,03%	0,15%	12 pbs

Source : FEC

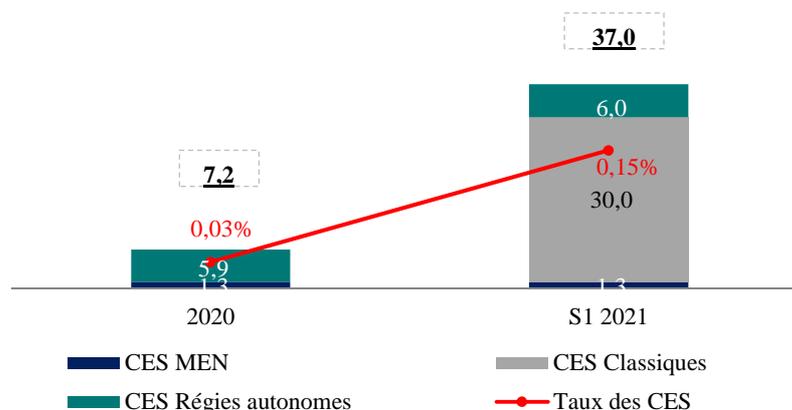
Le FEC fait de l'amélioration du profil de risque du portefeuille de prêts, l'une de ses principales priorités. Cela se reflète à travers les actions entreprises par la Banque en terme de recouvrement d'impayés, qui se sont avérées efficaces, dans la mesure où le taux des créances en souffrance est passé de 23,2% en 2005 à 8,0% en 2008, puis à moins de 1% depuis 2010.

Par ailleurs, il est à préciser que les créances en souffrance correspondent à deux catégories de prêts accordés par le FEC :

- **Les créances en souffrance liées aux crédits classiques accordés principalement aux Collectivités Territoriales et aux régions autonomes.** Il y a lieu de souligner que, lors de la préparation et l'approbation des budgets communaux, les annuités de prêts contractés par les Collectivités Territoriales sont considérées comme des dépenses obligatoires conformément à l'article 41 de la loi n° 45.08 sur les finances locales. Ainsi, les impayés enregistrés au titre de ces créances résultent principalement des retards de paiement ;
- **Les créances en souffrance relatives aux prêts accordés dans le cadre du programme MEN¹⁰.** A cet effet, il y a lieu de rappeler qu'en date du 27 octobre 1999, une convention quadripartite portant sur la réalisation d'un programme de réhabilitation et de mise à niveau des infrastructures scolaires en milieu rural et périurbain, a été signée entre les Ministères de l'Education Nationale, de l'Intérieur et de l'Economie, des Finances et le Fonds d'Equipement Communal. Cette convention qui porte sur un programme global de 1,5 milliard de dirhams a été concrétisée en prêts du FEC au profit de 932 Collectivités Territoriales à hauteur de 947 Mdh, représentant au 30 juin 2021 un encours résiduel de 3,6 Mdh. Le remboursement de ces prêts au FEC est pris en charge par le Ministère de l'Education Nationale et assuré par le biais de dotations annuelles versées par ce Ministère aux budgets des Collectivités Territoriales. Cependant, la complexité et la longueur des procédures budgétaires et comptables ainsi que la multiplicité des intervenants ont conduit à des retards de remboursement. Aujourd'hui, les créances en souffrance relatives au programme MEN s'élèvent à 1,3 Mdh au 30 juin 2021, constituées des échéances impayées antérieures à 2016. Depuis cette date, le remboursement des échéances se fait directement par le MEN au FEC. Toutefois, bien que les créances relatives au programme MEN soient considérées comme des créances en souffrance en application de la réglementation bancaire, ces créances revêtent un caractère quasi souverain et de ce fait ne présentent pas de risque significatif pour le FEC. Le taux de provisionnement des créances en souffrance MEN au 30/06/2021 est de 30,9%.

¹⁰ Programme de réhabilitation et de mise à niveau des établissements scolaires implantés en milieu rural et péri urbain, qui entre dans le cadre d'une convention-cadre signée entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Finances et le FEC en octobre 1999. Dans le cadre de cette convention, les Communes prennent en charge le lancement et la réalisation des travaux à financer par des prêts FEC, et le MEN alloue annuellement aux Communes concernées une dotation financière couvrant les remboursements du prêt FEC.

L'évolution des créances en souffrance brutes sur la période 2020 – S1 2021 se présente comme suit :



Source : FEC

Revue analytique 2020 - 1^{er} semestre 2021

Au 30 juin 2021, les créances en souffrance se sont établies à 37 Mdhs, soit un taux de CES de 0,15% contre 0,03% à fin 2020, expliqué principalement par la hausse des CES classiques de 30 Mdh.

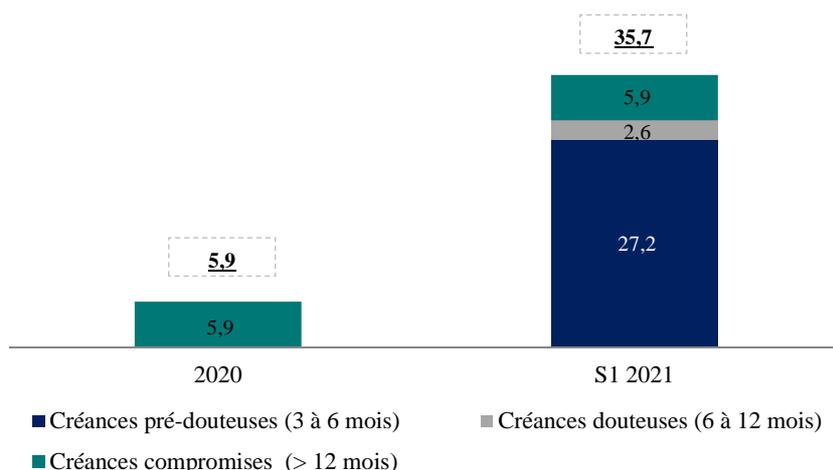
IV.2.1 Créances en souffrance des prêts classiques et régies

L'évolution des créances en souffrance relatives aux prêts classiques et régies du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Créances en souffrance brutes (1)	5,9	35,7	>100%
Créances pré-douteuses	-	27,2	>100%
Créances douteuses	-	2,6	>100%
Créances compromises	5,9	5,9	0,0%
Provisions sur créances en souffrance (2)	5,3	6,6	23,7%
Agios réservés (3)	0,6	2,3	>100%
Créances en souffrance nettes	-	26,8	>100%
Taux de provisionnement [(2)+(3)] / (1)	100,0%	25,1%	-7 493 pbs
Taux de couverture (2) / [(1)-(3)]	100,0%	19,8%	-8 019 pbs

Source : FEC

L'évolution des créances en souffrance brutes relatives aux prêts classiques et régies entre 2020 et le 1^{er} semestre 2021 est présentée dans le graphique suivant :



Source : FEC

Revue analytique 2020 -1^{er} semestre 2021

Les créances en souffrances brutes classiques et régies passent de 5,9 Mdh à fin 2020 à 35,7 Mdh à fin juin 2021 expliquée principalement par :

- La hausse des créances pré-douteuses de 27,2 Mdh par rapport à fin 2020 suite à la constatation des retards de paiements supérieur à 90 jours de 4 CT pour un montant d'impayés de 3,7 Mdh en raison de retards de paiements ponctuels ;
- La hausse des créances douteuses de 2,6 Mdh sur la période considérée, due au déclassement de l'impayé d'une CT accumulant un retard supérieur à 180 jours.

Les provisions sur créances en souffrance affichent 6,6 Mdh au S1 2021 contre 5,3 Mdh fin 2020 en raison principalement de la constatation d'une nouvelle dotation aux provisions de 1,02 Mdh liée à hausse des créances pré-douteuses à fin juin 2021.

IV.2.2 Créances en souffrance relatives au programme MEN

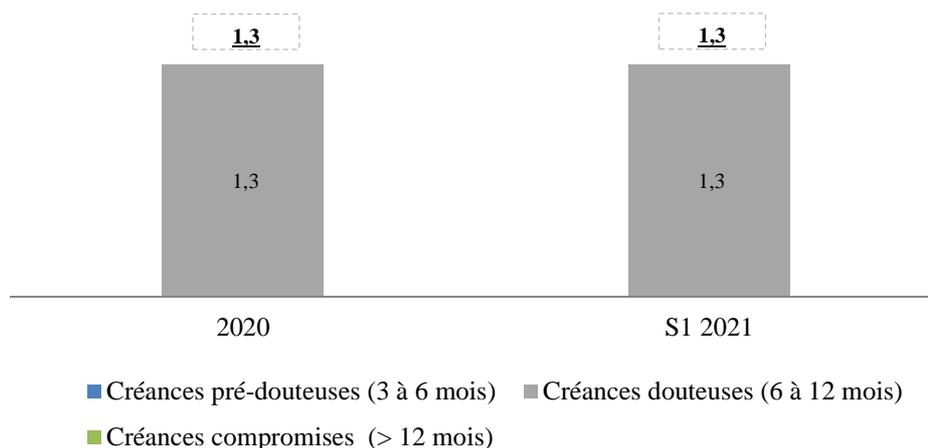
Les créances en souffrance relatives au programme MEN ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Créances en souffrance brutes (1)	1,3	1,3	0,0%
Créances pré-douteuses	-	-	ns
Créances douteuses	-	-	ns
Créances compromises	1,3	1,3	0,0%
Provisions sur créances en souffrance (2)	0,2	0,2	0,0%
Agios réservés (3)	0,2	0,2	-12,3%
Créances en souffrance nettes	0,9	0,9	-3,8%
Taux de provisionnement [(2)+(3)] / (1)	30,9%	30,9%	1 pbs
Taux de couverture (2) / [(1)-(3)]	19,7%	19,68%	-2 pbs

Source : FEC

L'évolution des créances en souffrance relatives au programme MEN entre 2020 et S1-2021 est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des créances en souffrance brutes relatives au programme MEN entre 2020 et S1-2021 – (en Mdh)



Source : FEC

Revue analytique 2020-1^{er} semestre 2021

A fin juin 2020, les créances en souffrance relatives au programme MEN s'établissent à 1,3 Mdh marquant ainsi une stagnation par rapport à fin 2020, en raison de l'absence de recouvrements des impayés MEN antérieurs à 2016 au premier semestre 2021.

A noter que la baisse des CES MEN entre S1 2020 (1,5 Mdh) et le S1 2021 (1,3 Mdh) s'explique par les recouvrements des impayés effectués courant le S2 2020.

IV.2.3 Provisions sur créances en souffrance

L'encours des provisions sur créances en souffrance a évolué comme suit au 1^{er} semestre 2021 :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Créances en souffrance brutes (1)	7,2	37,0	>100%
Provisions sur créances en souffrance (2)	5,5	6,8	24,0%
Agios réservés (3)	0,8	2,5	>100%
Taux de provisionnement [(2)+(3)] / (1)	87,9%	25,3%	-6 263 pbs
Taux de couverture (2) / [(1)-(3)]	86,5%	19,8%	-6 669 pbs

Source : FEC

Revue analytique 2020 -1^{er} semestre 2021

A fin juin 2021, le stock de provisions sur créances en souffrance a augmenté de 24% pour atteindre 6,8 Mdh expliquée par la hausse des créances pré-douteuses et douteuses des prêts classiques et régies.

Les taux de provisionnement et de couverture des CES ont connu une baisse pour s'établir respectivement à 25,3% et 19,8% au S1 2021 contre 87,9% et 86,5% à fin 2020. Ceci s'explique par la hausse des créances en souffrance brutes plus importante que celle des provisions sur créances en souffrance.

Règles de provisionnement des créances en souffrance

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n°25/G/97, circulaires n°19/G/2002 et n°38/G/2004), provisionnées à hauteur de :
 - ✓ 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - ✓ 50 % pour les créances douteuses,
 - ✓ 100 % pour les créances compromises.

Aussi, il est à noter que les créances sur les Collectivités Territoriales bénéficient d'une pondération réglementaire de 20%.

IV.3 AUTRES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

IV.3.1 Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

L'évolution de ce poste se présente comme suit au 1^{er} semestre 2021 :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	25,7	52,8	>100%

Source : FEC

Ce poste correspond au solde comptable du compte courant du FEC ouvert auprès de la Trésorerie générale et de Bank Al-Maghrib.

A fin juin 2021, ce poste se situe à 52,8 Mdh soit une hausse de plus de 100% par rapport à fin 2020 suite à une hausse des avoirs à la Trésorerie Générale.

IV.3.2 Autres actifs

L'évolution de ce poste se présente comme suit au 1^{er} semestre 2021 :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Autres actifs	235,0	247,7	5,4%

Source : FEC

Au titre du 1^{er} semestre 2021, le poste des autres actifs a connu une hausse de 5,4% pour atteindre 247,7 Mdh principalement expliquée par la hausse de 14,2 Mdh des produits à recevoir et des charges constatées d'avance au 30 juin 2021 en raison :

- D'une part, de la constatation en charges constatées d'avance au 30 juin 2021 de 50% (soit 9,6 Mdh) de la Contribution Sociale de Solidarité acquittée au mois de mars 2021 d'un montant de 19,2 Mdh ;
- D'autre part, de la comptabilisation de la commission d'engagement facturée au CT au S1 2021 d'un montant 4,9 Mdh comme des produits à recevoir.

IV.3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

L'évolution de ce poste se présente comme suit au 1^{er} semestre 2021 :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Immobilisations incorporelles	0,5	0,4	-19,3%
Droit au bail	-	-	ns
Immobilisations en recherches et développement	-	-	ns
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	0,5	0,4	-19,3%
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	ns
Immobilisations corporelles	47,8	46,3	-3,3%
Immeubles d'exploitation	42,5	41,7	-1,8%
Mobilier et matériel d'exploitation	1,6	1,4	-16,5%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1,4	1,0	-25,5%
Immobilisation corporelles hors exploitation	2,3	2,2	-6,5%
Total Immobilisation incorporelles et corporelles	48,3	46,7	-3,4%

Source : FEC

A fin juin 2021, les immobilisations corporelles ont baissé de 3,3% affichant 46,3 Mdh contre 47,8 Mdh à fin 2020 principalement expliquée par la baisse des immeubles d'exploitation (-1,8%), la baisse du mobilier et matériel d'exploitation (-16,5%) et la baisse des autres immobilisations corporelles d'exploitation (-25,5%).

Quant aux immobilisations incorporelles affichant 0,4 Mdh au S1 2021, elles ont connu une baisse de 19,3% provenant principalement des autres immobilisations incorporelles d'exploitation.

V. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF DU BILAN

V.1 DEPOTS

De par la particularité de son portefeuille de clients, composé essentiellement des Collectivités Territoriales et des régions autonomes, le FEC n'exerce pas d'activité de collecte de dépôts auprès de sa clientèle. Le recours à l'emprunt bancaire et au marché financier constitue ainsi les deux principales sources de financement de la Banque.

V.2 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'encours des dettes envers les établissements de crédit du FEC a évolué comme suit :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Emprunts de trésorerie	880,0	-	-100%
Emprunts financiers *	7 717,5	8 551,3	10,8%

Dettes envers les établissements de crédit	8 597,5	8 551,3	-0,5%
---	----------------	----------------	--------------

Source : FEC – (*) Y compris autres dettes et intérêts courus à payer

L'emprunt bancaire représente la totalité des ressources d'emprunt totales à fin 2020 et à fin juin 2021.

Revue analytique 2020-1^{er} semestre 2021

A fin juin 2021, l'encours des dettes auprès des établissements de crédit s'établit à 8 551,3 Mdh, en baisse de 0,5% par rapport à fin 2020 expliquée par l'effet conjugué des éléments suivants :

- La baisse des emprunts de trésorerie de 880 Mdh suite au remboursement de la totalité des emprunts de trésorerie « à terme » ;
- La hausse de 10,8% des emprunts financiers expliquée par la hausse des emprunts financiers locaux moyen et long terme de 14,2% au S1 2021.

V.2.1 Emprunts locaux

Les caractéristiques de l'encours d'emprunts locaux se présentent comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2020	S1 2021	Durée	Taux HT
Moyen et long terme	6 217,5	7 098,4	entre 12 et 15 ans	entre 2,82% et 4,17%
Court terme	880,7	0,0	< 3 mois	1,80%
Total Encours	7 098,2	7 098,4		

Source : FEC

Au cours du 1^{er} semestre 2021, l'encours des emprunts locaux atteint 7 098,4 Mdh en stagnation par rapport à fin 2020 principalement expliquée par l'effet conjugué de la hausse de 14% des emprunts moyen et long termes et le remboursement des emprunts court terme à hauteur de 880,7 Mdh.

V.2.2 Emprunts internationaux

Les caractéristiques de l'encours d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers, se présentent comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2020	S1 2021	Durée	Taux HT
Emprunts en Euros	1 425,0	1 384,8	entre 15 et 40 ans	entre 0,54% et 7,55%
Emprunts en Dollars	74,0	68,1		
Total Encours	1 499,0	1 452,9		

Source : FEC

Au cours du 1^{er} semestre 2021, l'encours des emprunts extérieurs est passé de 1 499 Mdh à 1 452,9 Mdh, soit une baisse de 3,1% (-46 Mdh). Cette évolution s'explique par les remboursements effectués sur la période.

V.3 TITRES DE CREANCES EMIS

L'évolution de l'encours des titres de créances émis au 1^{er} semestre 2021, se présente comme suit :

Encours en Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20

Titres de créances négociables	2 693,8	2 719,4	0,9%
Emprunts obligataires	9 156,9	9 218,2	0,7%
Emprunts obligataires subordonnés	1 000,0	1 000,0	0,0%
Autres titres de créances émis	-	-	ns
Total	12 850,7	12 937,6	0,7%
Total (hors EO subordonnés)	11 850,7	11 937,6	0,7%

Source : FEC

A fin juin 2021, l'encours des titres de créances émis a connu une hausse pour atteindre 11 937,6 Mdh contre 11 850,7 Mdh à fin 2020 expliquée par :

- L'augmentation de l'encours des titres de créances négociables émis expliquée par la variation des intérêts courus non échus (ICNE) au S1 2021.
- L'augmentation de l'encours des émissions obligataires durant la période considérée (+0,7%) expliquée également par l'évolution des intérêts courus non échus (ICNE) au S1 2021. Il est à noter qu'à fin 2020, le FEC a clôturé une émission obligataire d'un montant de 2 000 Mdh, qui amorce la première partie du nouveau programme d'emprunts obligataires plafonné à 9 000 Mdh.

V.4 AUTRES PASSIFS

L'évolution des autres passifs se présente comme suit au 1^{er} semestre 2021 :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Autres passifs	47,4	62,2	31,2%

Source : FEC

Ce poste correspond essentiellement aux dettes envers l'Etat relatives à l'IS ainsi qu'aux écarts de conversion sur les emprunts extérieurs.

A fin juin 2021, ce poste a atteint 62,2 Mdh, en hausse de 31,2% par rapport à fin 2020. Cette hausse s'explique principalement par des remboursements par anticipation des prêts de certaines CT qui se sont élevés à 12,7 Mdh.

V.5 FONDS PROPRES

Les fonds propres et assimilés du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Capital	1 000,0	1 000,0	0,0%
Réserves et primes liées au capital	2 750,4	2 994,2	8,9%
Résultat net de l'exercice	243,8	177,3	-27,3%
Résultats nets en instance d'affectation	-	-	ns
Provisions pour risques généraux	27,6	27,6	0,0%
EO subordonnées	1 000,0	1 000,0	0,0%
Fonds propres & assimilés *	5 021,8	5 199,1	3,5%

Source : FEC - (*) Y compris les provisions pour risques généraux et les EO subordonnées

Les fonds propres et assimilés du FEC se sont établis à 5 199,1 Mdh à fin juin 2021, soit une hausse de 3,5% par rapport à fin 2020, suite à l'affectation de la totalité des bénéfices 2020 au report à nouveau de la Banque.

V.6 TOTAL BILAN

Le total actif qui s'élève à 25 750,2 Mdh et qui se compose quasi-exclusivement des créances sur la clientèle (97,7% au S1 2021 contre 98,8% à fin 2020) a enregistré une variation de 0,9% (+232,8 Mdh) par rapport à fin 2020.

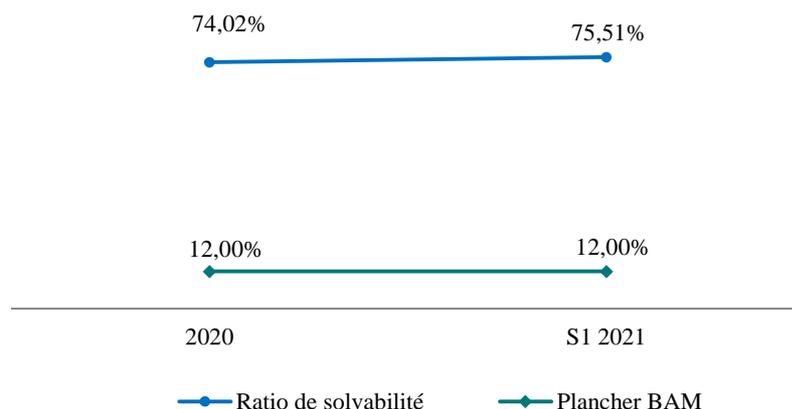
La structure du passif est caractérisée par la prédominance des dettes de financement, réparties entre les emprunts à long terme et les titres de créances émis, qui constituent 79,6% du total bilan au 1er semestre 2021, contre 80,1% en 2020, soit une baisse de 57 Pbs. Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'endettement du FEC pour accompagner l'évolution de l'activité.

V.7 RATIOS PRUDENTIELS

Le FEC veille au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib destinés à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et à couvrir les risques, à savoir le ratio de solvabilité, le coefficient maximum de division des risques et le coefficient de liquidité.

V.7.1 Ratio de solvabilité¹¹

L'évolution du ratio de solvabilité du FEC se présente comme suit, sur la période 2020 – S1 2021 :



Source : FEC

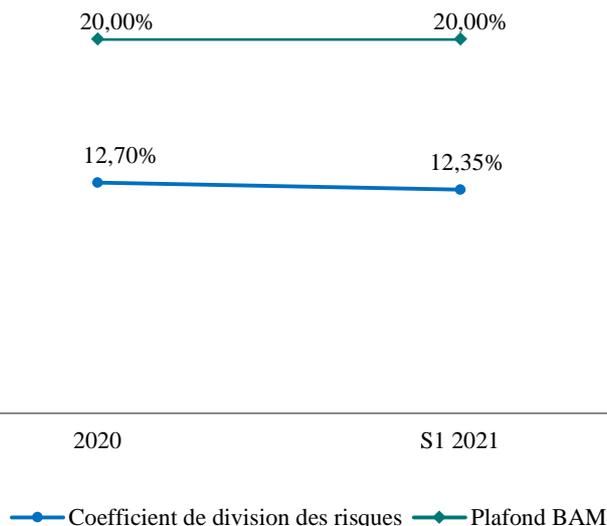
Tout en se maintenant au-dessus du minimum réglementaire requis de 12%, le ratio de solvabilité s'améliore et s'établit à 75,51% à fin juin 2021.

V.7.2 Coefficient maximum de division des risques¹²

Le coefficient maximum de division des risques du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

¹¹ Le ratio de solvabilité, dont le niveau doit être supérieur à 12%, correspond au rapport suivant : fonds propres de base et complémentaires nets des participations dans des établissements de crédit et des immobilisations incorporelles / éléments de l'actif et engagements par signature pondérés selon le degré et les garanties reçues.

¹² Le coefficient maximum de division des risques, dont le niveau doit être inférieur à 20%, correspond au rapport suivant : total des risques consolidés encourus sur un même bénéficiaire ou un même groupe, pondérés selon le degré de risque et les garanties reçues / fonds propres de base et complémentaires nets des participations dans les établissements de crédit et des immobilisations incorporelles.



Source : FEC

Au 30 juin 2021, le coefficient maximum de division des risques s'est établi à **12,35%** et demeure en-dessous du plafond réglementaire de **20%** fixé par Bank Al-Maghrib.

V.7.3 Ratio de liquidité¹³

Le 1^{er} juin 2018, la Banque Centrale a dispensé le FEC, eu égard à sa spécificité (absence de dépôt), du respect du ratio de liquidité à court terme sous réserve des conditions suivantes :

- Transmission à la Banque centrale du reporting relatif au ratio de liquidité à court terme à titre d'information et de suivi ;
- Renforcement du dispositif de gestion actif-passif conformément à la directive de Bank-Al-Maghrib n°31/G/2007 relative au dispositif de gestion du risque de liquidité.

V.7.4 Ratio Tier One

L'évolution du ratio Tier One du FEC se présente comme suit, sur la période 2020 – S1 2021 :

	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Ratio Tier One	59,18%	60,89%	171 Pbs

Source : FEC

Au S1 2021 le ratio s'améliore de 171 pbs par rapport à fin 2020, en raison du renforcement des fonds propres (+4,4%).

Le ratio demeure en dessus du seuil réglementaire de 9%.

¹³ Le ratio de liquidité, dont le niveau doit être supérieur à 100%, correspond au rapport suivant : actifs disponibles et réalisables à court terme et engagements par signature reçus / exigibilités à vue et à court terme et engagements par signature données.

VI. ANALYSE DU HORS BILAN

Les engagements en hors bilan du FEC ont évolué comme suit au 1^{er} semestre 2021 :

Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
Engagements donnés	6 072,5	6 136,6	1,1%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédits et assimilés	-	-	ns
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 072,5	6 136,6	1,1%
Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés	-	-	ns
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	ns
Titres achetés à réméré	-	-	ns
Autres titres à livrer	-	-	ns
Engagement reçus	1 500,0	1 771,3	18,1%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 500,0	1 771,3	18,1%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	ns
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	ns
Titres vendus à réméré	-	-	ns
Autres titres à recevoir	-	-	ns

Source : FEC

Revue analytique 2020-1^{er} semestre 2021

Les engagements donnés, constitués des attributions de financement en faveur de la clientèle non encore décaissées, s'établissent à 6 136,6 Mdh à fin juin 2021 contre 6 072,5 Mdh à fin 2020, soit une hausse de 1,1% qui s'explique par un niveau de contrats de prêts signés (1 518,0 Mdh) plus important que celui des décaissements de prêts (1 295,6 Mdh).

Les engagements reçus sont de 1 771,3 Mdh, marquant une hausse de 18,1% par rapport à 2020, expliquée principalement par la contractualisation d'un emprunt extérieur¹⁴ auprès d'un bailleur de fonds international au cours du S1 2021.

¹⁴ Il s'agit du prêt contracté auprès de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

VII. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

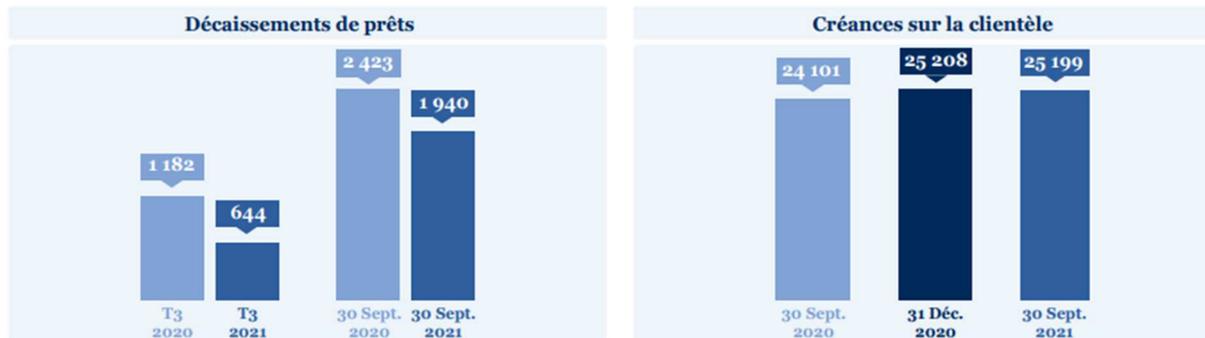
Mdh	2020	S1 2021	Var. S1 21/20
+ Produits d'exploitation bancaire perçus	1 283,9	635,5	-50,5%
+ Récupérations sur créances amorties	-	-	ns
+ Produits d'exploitation non bancaire perçus	4,2	1,2	-71,5%
- Charges d'exploitation bancaire versées	661,2	314,6	-52,4%
- Charges d'exploitation non bancaire versées	112,5	9,7	-91,4%
- Charges générales d'exploitation versées	55,1	27,7	-49,7%
- Impôts sur les résultats versés	203,1	104,4	-48,6%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	256,3	180,3	-29,7%
+/- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1,0	- 250,1	<-100%
+/- Créances sur la clientèle	- 2 006,7	54,2	>100%
+/- Titres de transaction et de placement	-	-	ns
+/- Autres actifs	- 5,9	- 12,7	-114,3%
+/- Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	ns
+/- Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	264,8	- 46,1	<-100%
+/- Dépôts de la clientèle	-	-	ns
+/- Titres de créance émis	1 444,8	86,8	-94,0%
+/- Autres passifs	- 1,2	14,8	>100%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	- 303,3	- 153,2	49,5%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	- 47,0	27,1	>100%
+ Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	ns
+ Produit des cessions d'immob. incorp. et corp.	-	-	ns
- Acquisition d'immobilisations financières	-	-	ns
- Acquisition d'immob. incorp. et corp.	0,9	0,0	-96,5%
+ Intérêts perçus	-	-	ns
+ Dividendes perçus	-	-	ns
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 0,9	0,0	96,5%
+ Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	ns
+ Emission de dettes subordonnées	-	-	ns
+ Emission d'actions	-	-	ns
- Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	ns
- Intérêts versés	-	-	ns
- Dividendes versés	-	-	ns
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-	ns
Variation nette de la trésorerie	- 47,9	27,1	>100%
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	73,6	25,7	-65,1%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	25,7	52,8	>100%

Source : FEC

Au 30 juin 2021, la trésorerie du FEC a connu une hausse de 27,1 Mdh par rapport au 31 décembre 2020 pour s'établir à 52,8 Mdh. Par ailleurs, il est à souligner que la trésorerie disponible en fin de période est générée essentiellement par le biais des flux provenant de l'exploitation de la Banque.

A ce titre, il convient de noter que la variation des charges d'exploitation non bancaires versées entre 2020 et le S1 2021 s'explique par le versement d'une contribution de 100 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) en 2020. Ce don a été imputé en charges non courantes et totalement supporté par l'exercice 2020.

Analyse des comptes trimestriels¹⁵

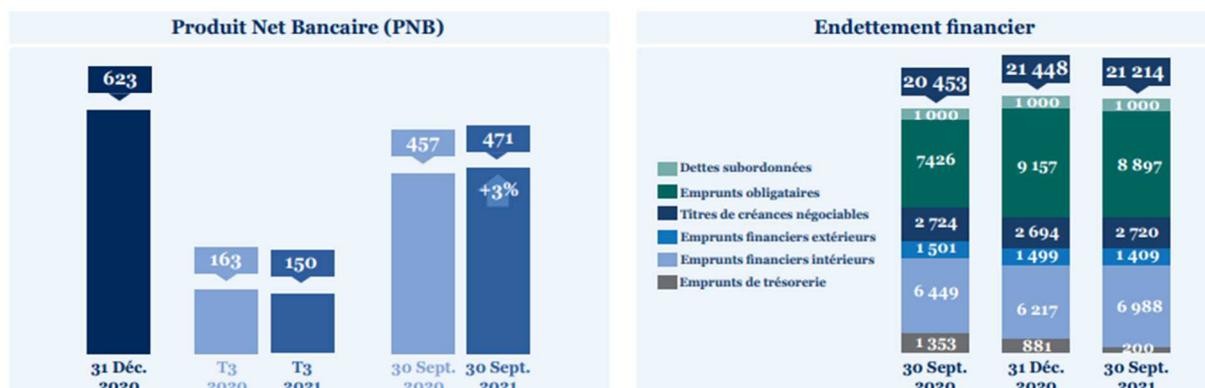


Source : FEC

Le T3 2021 a été marqué par un ralentissement conjoncturel de l'activité de prêts, constaté au cours des périodes électorales, qui occasionnent le renouvellement des bureaux des Collectivités Territoriales. Ces échéances impactent notamment, la production de nouveaux engagements de prêts ainsi que le lancement de nouveaux projets, ce qui a eu pour conséquences :

- (i) Les engagements de prêts, qui ont atteint 1 945 MDH au 30 septembre 2021, ont connu une baisse comparativement à la même période de l'année précédente au cours de laquelle ils avaient atteint 2 857 MDH, dès lors qu'aucun engagement de prêts n'a été réalisé au cours du mois de septembre 2021 ;
- (II) Les décaissements de prêts, qui s'élèvent à 1 940 MDH au 30 septembre 2021, ont atteint un niveau moins important que celui réalisé au cours de la même période de l'année dernière. Ces décaissements de prêts ont principalement concerné le financement de projets portant sur la réalisation d'aménagements urbains et d'infrastructures routières à hauteur de près de 87%, et ont permis notamment de financer la construction de voies de contournement des villes, le renforcement des infrastructures de base et la restructuration des quartiers sous-équipés.

Les créances sur la clientèle ont atteint 25 199 MDH au 30 septembre 2021, soit un niveau similaire à celui enregistré au 31 décembre 2020, qui s'était établi à 25 208 MDH.



Source : FEC

A fin septembre 2021, le PNB ressort à 471 MDH, en hausse de 3% par rapport à la même période de l'année précédente, grâce notamment à la qualité du portefeuille de la Banque à date, reflétant la

¹⁵ Données non auditées

résilience de l'Institution durant la crise sanitaire. Toutefois, et comme annoncé au niveau du communiqué de presse relatif aux indicateurs trimestriels du T1 2021, le FEC anticipe, au titre de l'exercice 2021, un niveau de PNB du même ordre que celui enregistré en 2020, résultant de la baisse des taux appliqués aux Collectivités Territoriales ainsi que d'une activité de moindre intensité que celle qui a prévalu avant le contexte pandémique.

PARTIE IV. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'enregistrement de l'actualisation n°1 du document de référence relatif à l'exercice 2020, le FEC ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE V. FACTEURS DE RISQUE

Profil de solvabilité

A fin juin 2021 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 6 842 Mdh et sont constitués à hauteur de 85% du risque de crédit et de 15% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 75,51%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 60,89%, reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,79% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 25 162 Mdh au 30 juin 2021.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 30 juin 2021 à 6 137 Mdh.

L'analyse de la situation des engagements en hors bilan arrêtée au 30 juin 2021, fait ressortir que 66,1% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la nouvelle circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib (entrée en vigueur en 2013) à 12,35% à fin juin 2021, se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

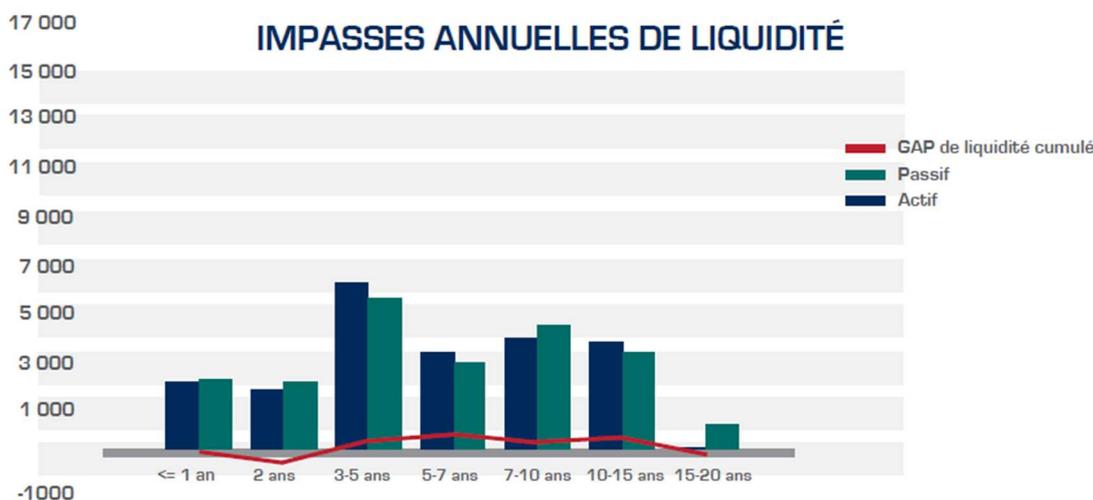
Dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress test ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress test minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

Risque de liquidité

» Exposition au 30 juin 2021

Les impasses de liquidité en flux s'affichent au 30 juin 2021 comme suit



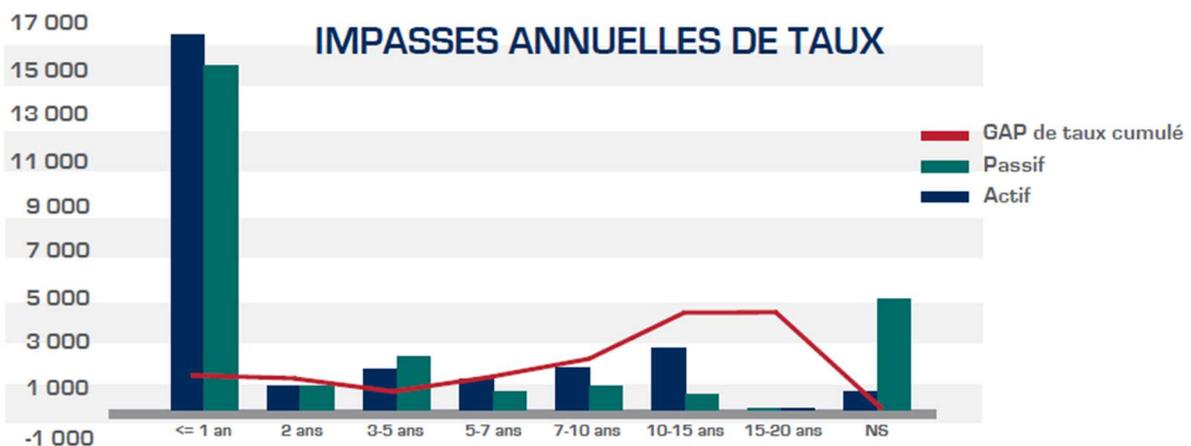
Risque de Taux

La banque effectue un écoulement statique en taux des positions d'actifs, de passifs et de hors bilan, issues du portefeuille bancaire et ventilées sur les tranches réglementaires de maturité.

Les postes à taux variable sont répartis selon l'intervalle de temps jusqu'à la prochaine date de révision de taux, et ceux à taux fixe selon leur durée résiduelle.

» Exposition au 30 juin 2021

Les impasses de taux en flux se présentent au 30 juin 2021, comme suit :



Le FEC conduit des stress tests réglementaires de chocs de taux d'intérêt pour évaluer son exposition au risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire selon six scénarii :

La sensibilité de la marge nette d'intérêt :

- Le déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la hausse ;
- Le déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la baisse.

La sensibilité de la valeur économique des fonds propres :

- Le déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la hausse ;
- Le déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la baisse ;
- La variation des taux d'intérêt courts à la hausse ;
- La variation des taux d'intérêt courts à la baisse ;
- L'aplatissement de la courbe des taux d'intérêt ;
- La pentification de la courbe des taux d'intérêt.

PARTIE VI. ANNEXES

Document de référence relatif à l'exercice 2020

- Lien : https://www.fec.ma/Com_Financieres/Exercice2020/DOC_INVEST/DOC_REF_EXE2020.pdf

Attestations d'examen limité sur les comptes semestriels

- S1 2020 : https://www.fec.ma/Com_Financieres/Exercice2020/comptes30juin2020.pdf
- S1 2021 : https://www.fec.ma/Com_Financieres/Exercice2021/comptes30juin2021.pdf

Rapport financier semestriel

- Lien : https://www.fec.ma/Com_Financieres/Exercice2021/RFS_S1_2021.pdf

Communiqués de presse

- Communication financière T2 2021 : https://www.fec.ma/Com_Financieres/Exercice2021/CP_T2_2021.pdf
- Communication financière S1 – 2021 : https://www.fec.ma/Com_Financieres/Exercice2021/CP_RFS_S1_2021.pdf
- Communication financière T3 2021 : https://www.fec.ma/Com_Financieres/Exercice2021/CP_T3_2021.pdf